

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/91 à 2024/93

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 9 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trois juillet deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE – M. André BUTSTRAEN – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjointes au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - M. Philippe LEMIERE– Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER – M. Cédric BERLEMONT - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Karima HARIZI – Mme Claudie LEFEBVRE –, Adjointes au Maire

Mme Valéria GRASSELLI – M. Roger VICOT - M. Lucas LEROY - M. Saïd BECHROURI-, Conseillers Communaux.

ABSENTS :

Mme Anne LEDUC - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS
Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI
Madame Claudie LEFEBVRE a donné pouvoir à Madame Cécile MESANS
Madame Valéria GRASSELLI a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Olivier CAREMELLE
Monsieur Lucas LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN
Monsieur Saïd BECHROURI a donné pouvoir à Madame Claire ZYTKA -TARANTO

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 9 juillet 2024

DELIBERATION

2024 / 91 - ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE.

Par délibération n°2022/62 du 10 septembre 2022, le Conseil Communal a décidé de fixer à 10 le nombre d'adjoints au Maire de Lomme.

Madame Muriel SERGHERAERT, 3^{ème} adjointe au Maire, a adressé sa démission du Conseil Communal à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa démission a été acceptée par Monsieur le Préfet du Nord par arrêté en date du 25 juin 2024, lequel a été notifié le 28 juin 2024 à Madame Muriel SERGHERAERT.

Conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Il est donc proposé de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire afin de pourvoir le siège d'adjointe vacant.

Conformément aux articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-1 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adjointe est élue au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, la plus âgée est déclarée élue.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **PROCÉDER** à l'élection de la 10^{ème} adjointe

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés (b – c - d).....	26
f. Majorité absolue.....	14

Ont obtenu :

Madame Monique LEROY.....

26 voix

Madame Monique LEROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée **DIXIEME ADJOINTE**.

◆ **RAPPELER** que les Adjointes prennent désormais rang au tableau selon l'ordre suivant :

- Premier adjoint : BLAS Delphine
- Deuxième adjoint : LIPOVAC Jean-Christophe
- Troisième adjoint : VANHEE Michel
- Quatrième adjoint : HARIZI Karima
- Cinquième adjoint : BUTSTRAEN André
- Sixième adjoint : LEFEBVRE Claudie
- Septième adjoint : DOUCHI Bouchta
- Huitième adjoint : MESANS Cécile
- Neuvième adjoint : GRILLET Alain
- Dixième adjoint : LEROY Monique

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié : 12 JUL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.